

CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE ET AUTORITÉS ECCLÉSIASTIQUES

THÉMATIQUE

SALLE 13 : AUTORITÉS POLITIQUES ET RELIGIEUSES - 17^E S.

Réforme tridentine

Concile de Trente (1545-1563)

La Contre-réforme est le mouvement par lequel l'Église catholique romaine réagit, aux 16^e et 17^e s., face à la Réforme protestante engendrée par les thèses de Martin Luther (1483-1546) et de Jean Calvin (1509-1564). La réponse des catholiques est formulée à l'occasion du Concile de Trente, tenu entre le 13 décembre 1545 et le 5 décembre 1563. Elle consiste en une réaffirmation des dogmes et en une réorganisation générale des autorités et instances ecclésiastiques.

Pouvoir local de l'église

L'Église lyonnaise fait appliquer les mesures de la réforme. Elle constitue un véritable pouvoir local, incarné par la personnalité de l'archevêque, à haute autorité morale et à la tête d'un vaste diocèse. Alphonse de Richelieu, frère du premier ministre, occupe ce rôle entre 1626 et 1653. Camille de Neuville (Inv. N 2660) lui succède de 1654 à 1694 et, médiateur entre les autorités et la population, parvient à empêcher le développement du jansénisme* à Lyon.

Équilibre précaire (1595 – 1630)

Tolérance du culte protestant

Pendant la première moitié du 17^e s., la communauté protestante lyonnaise s'élève à environ 1600 personnes. L'Édit de Nantes autorise le culte protestant, mais seulement dans certains lieux bien définis dont Lyon, ville ecclésiastique, ne fait pas partie. À l'aube du 17^e s., c'est le château du seigneur Jean de Chandieu (à 20 km au sud-est de Lyon) qui accueille cette fonction. En 1600, suite à des agressions des protestants, ils obtiennent du roi Henri IV de construire un temple protestant à Oullins (à seulement 5 km du centre de Lyon). Lorsqu'en 1630, Oullins est acquise par l'archevêché de Lyon, il fait interdire le culte réformé. Malgré les protestations, Saint-Romain de Couzon (à 15 km au nord de Lyon, actuel Saint-Romain au Mont-d'Or) est choisie pour la célébration du culte.

Ferveur catholique

Le premier tiers du siècle est marqué par une régénération de la foi catholique et la création de nouvelles communautés religieuses : 39 maisons d'hommes et 36 maisons de femmes sont créées dans le diocèse, tels les Capucins ou les Minimes, les Ursulines ou les Visitandines. Ces ordres diffusent une chrétienté fervente, dans le même temps que l'instruction religieuse incite les Lyonnais à assister à tous les exercices du culte, à participer à toutes les dévotions et à se livrer à la méditation personnelle.



Claude-François Ménéstrier, jésuite, archéologue, héraldiste, historien de Lyon... et même metteur en scène de spectacles et de ballets !, portrait, gravure, anonyme, imprimé chez L.B. Nolin, 17^e s., Inv. 37.140



Saint-François de Sales, portrait, gravure, 1^{re} moitié du 17^e s., Inv. 37.151

En 1603, les Jésuites se voient confier la direction du seul établissement d'enseignement supérieur de la ville, le collège de la Trinité (Inv. N 610.11 – Coupe longitudinale de l'église du collège). Leur production considérable d'ouvrages intellectuels et religieux, comme ceux de Claude-François Ménéstrier (1631-1705), pose les fondements de la réforme catholique, prônant par exemple la communion quotidienne.

Au sein de la population, les pèlerinages se multiplient; fêtes et processions accompagnées de confessions et de communions jalonnent l'année. Les signes de ferveur s'intensifient : à la mort de Saint François de Sales, théologien, prêcheur et fondateur de l'ordre de la Visitation, survenue dans le couvent de Bellecour en 1622, la foule se presse pour obtenir des chirurgiens des pierres de sa vessie !

Image populaire commémorative du Jubilé de l'Église de Lyon 1666, gravure, anonyme, 1666, Inv. N 786.130



Reconquête catholique (1630 – 1685)

Moralisation de la Compagnie du Saint-Sacrement

Créée à Paris en 1627 par Henri de Levis (1596-1651), la Compagnie du Saint-Sacrement implante en 1645 une de ses filiales à Lyon. Née dans le mouvement de Réforme catholique, sa mission consiste à réprimer les mauvaises mœurs et à circonscrire la liberté des protestants à la limite des droits garantis par l'Édit de Nantes*.

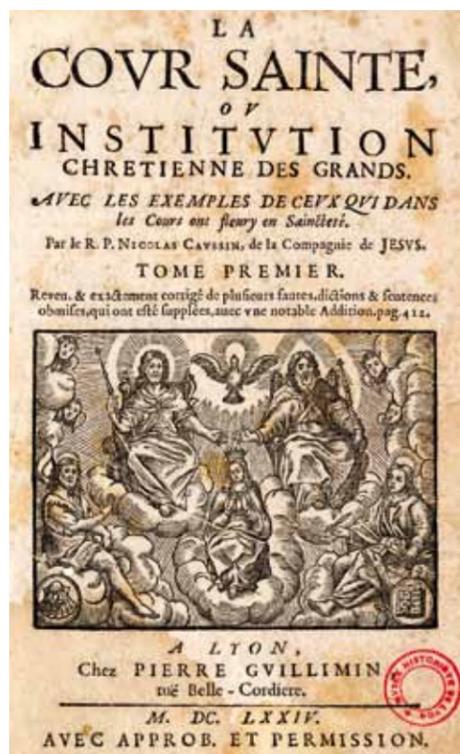
À Lyon, la Compagnie est très active, autour de personnalités comme Bédien Morange (?-1703) – vicaire général du diocèse de Lyon – ou Charles Démià (1637-1689) – créateur de l'enseignement populaire et de "petites écoles des pauvres". Elle tente de régir tous les aspects de la vie publique : moralisatrice, elle s'en prend aux blasphémateurs, aux duellistes, aux libertins, aux tenanciers de cabarets et aux marchands de viande qui ne respectent pas le carême... Elle blâme les spectacles, les promenades nocturnes, les bains, l'usage du tabac, certaines chansons et... les toilettes trop décolletées !

Soutenue à ses débuts par Louis XIII, Richelieu et le pape, elle fait rapidement l'objet d'une grande suspicion, Mazarin soupçonnant une "cabale des dévots" d'être favorable au roi d'Espagne, contre lequel la France est en guerre. Elle est dissoute par Louis XIV en 1666.

Compagnie de la Propagation de la Foi

En 1659, Camille de Neuville cède à contrecœur face à un groupe de dévots, parmi lesquels son frère Antoine, et crée la Compagnie de la Propagation de la Foi. Destinée à convertir les "hérétiques" – protestants et "mauvais" catholiques – elle met en place une armée très hiérarchisée d'officiers qui travaillent à propager la foi dans l'esprit des gens. Brimades, pressions et limitation des professions autorisées aux protestants se multiplient. Entre 1659 et 1685, on assiste à plus de 500 abjurations*, dont plus des deux-tiers sont attribuées à la compagnie. Dépendante de l'institution, la Communauté Séculière des Nouvelles Catholiques est mise en place pour convertir spécifiquement les femmes.

Ces conversions ont un coût élevé. Malgré les dons de testaments, du Consulat, des assemblées du Clergé, de la Convention et du Roi lui-même, la compagnie s'endette de plus en plus.



La Cour Sainte ou Institution chrétienne des grands, tome 1, gravure sur bois, Pierre Guillimin, 1674, Inv. N 1356.74

Fin du protestantisme (à partir de 1685)

Exil ou conversion

En 1685, l'Édit de Fontainebleau, révoquant l'Édit de Nantes, accélère le déclin du protestantisme à Lyon. Le culte protestant est interdit, le temple de St Romain de Couzon et le cimetière protestant sont détruits. Grâce à l'intervention de Camille de Neuville, la ville évite cependant les dragonnades* mises en place par le ministre d'état de Louis XIV, François Michel Le Tellier de Louvois. N'étant plus tolérés dans la ville, un tiers des protestants lyonnais – environ 630 personnes – fuient vers la Suisse. Les autres se convertissent, souvent dans la résistance, ne mettant pas leurs enfants à l'école ou accueillant des protestants émigrants de passage.

À la fin du 17^e s., on estime qu'une vingtaine de familles protestantes subsistent à Lyon. La reconquête spirituelle lyonnaise est achevée, au bénéfice d'un catholicisme renforcé.



Adoration de la Saint Trinité, tissage, Confrérie de la Sainte-Trinité, 1740, Inv. N 1125

glossaire

abjuration : fait de renoncer à une religion ou à une idée.

dragonnades : mouvement de conversion forcée des protestants au catholicisme par la force armée.

jansénisme : courant religieux et doctrinal, fondé sur les écrits de Jansénius, qui nie le libre arbitre de l'homme en insistant sur le rôle déterminant de Dieu dans le salut des âmes, prônant une rigueur morale.

Édit de Nantes : édit de tolérance signé par Henri IV en 1598, reconnaissant une liberté de culte aux protestants, dans des limites bien définies.